

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 9/2017

le 25 octobre 2017

Acquisition du bâtiment et de la parcelle N°62 auprès de Romande Energie SA.

1003-ADM-1710-Comm09-2017-Acquisition_parcelle_62.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Agissant conformément aux autorisations et compétences financières qui lui sont accordées par le Conseil communal pour la législature 2016-2021, la Municipalité a procédé à l'acquisition de la parcelle N°62 d'une surface de 80 m² et du bâtiment de 38 m² qui abritait l'ancienne station électrique des Anciens-Fossés, en date du 26 septembre 2017, auprès de Romande Energie, propriétaire du bien-fonds.

Le montant de la transaction est de Fr. 90'000.- à quoi s'ajoutent des frais de notaire et d'inscription au Registre foncier pour un montant de Fr. 2'200.-, soit Fr. 92'200.- au total.

Le montant a été prélevé par le débit du compte N° 9143.085.00 « Bâtiment et parcelle n° 62 Anciens-Fossés » et amorti en une fois à l'issue de la transaction.

Dans le cadre de la rénovation de la Maison de Commune, la modification d'affectation des locaux sis au rez-de-chaussée de la Maison Charlemagne pour la création du centre d'impression communal et des WC publics entraînera une diminution des surfaces de dépôts et de rangement préexistants.


Ainsi, les volumes et surfaces acquis permettront d'abriter les praticables utilisés dans le Temple ainsi que du matériel utile pour la voirie et pour des manifestations sur la place des Anciens-Fossés.


Un rafraîchissement de la peinture du bâtiment permettra une mise en adéquation avec celle du Temple créant ainsi un environnement harmonieux autour de l'édifice restauré.

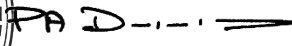
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


Alain Grangier


MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ
CANTON DE VALAIS
LIBERTÉ ET PATRIE


Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 25 septembre 2017

